



## Consignes à respecter lors d'un voyage en Allemagne!

Vous ne pouvez pas ramener n'importe quel **souvenir** de vos voyages lorsque vous revenez en Allemagne. Ceci vaut par exemple pour les stupéfiants, les plantes et animaux vivants ou protégés, les biens culturels protégés et les armes.

Si, lors d'un voyage en Allemagne, vous ramenez des **liquidités** d'un montant supérieur à 10 000 euros, vous devez, en fonction de votre pays de provenance, les déclarer à la douane lors de votre arrivée, soit par écrit soit oralement sur demande. Les liquidités comprennent notamment les espèces, les métaux précieux, les pierres précieuses et certains titres (par ex. les chèques).

Rendez-vous sur [www.zoll.de](http://www.zoll.de) ou sur l'application pour smartphone „Zoll und Reise“ pour découvrir ce que vous pouvez importer en toute tranquillité.



- La centrale de renseignement des douanes se tient à votre entière disposition pour toute question particulière concernant les modalités douanières:

Lundi-Vendredi 8 h - 17 h

Carusufer 3 - 5      Tél.: +49 (0)3 51 / 4 48 34 - 5 10  
01099 Dresden      Fax: +49 (0)3 51 / 4 48 34 - 5 90  
E-Mail: [info.privat@zoll.de](mailto:info.privat@zoll.de)

- **La douane sur intranet:**  
[www.zoll.de](http://www.zoll.de)



### MENTIONS LÉGALES

**Éditeur:**  
Direction générale des douanes  
- Direction des relations publiques -  
Am PropsthoF 78 a  
53121 Bonn

**Versión:**  
Mai 2021

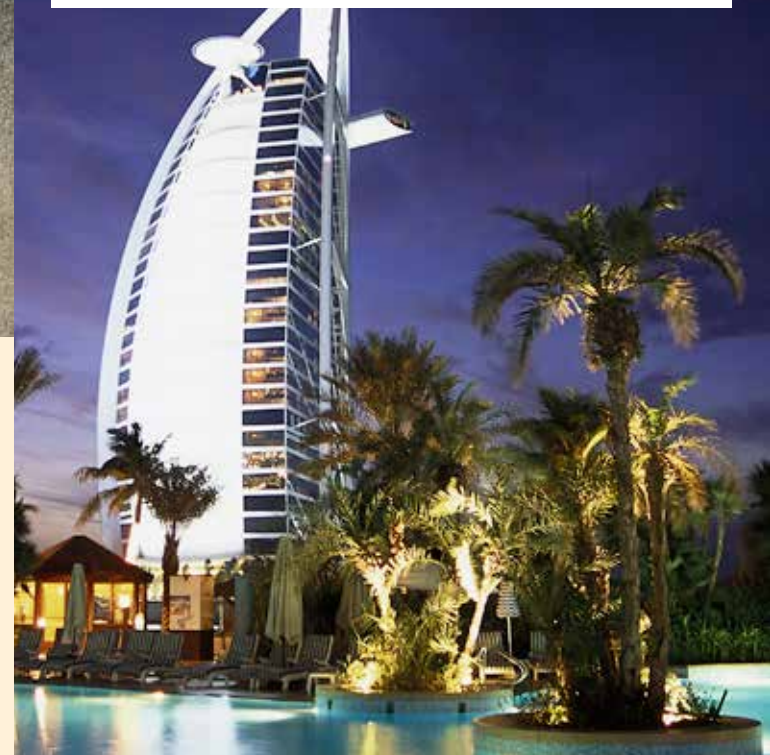
**Conception et création:**  
Direction générale des douanes, centre  
de formation et scientifique de  
l'administration fédérale fiscale

**Photos:**  
MEV, CCVision

**Numéro d'immatriculation:**  
90 SAB 264



Office central  
des douanes



# Voyage Votre passage en douane







Vous devez respecter les conditions suivantes pour importer des souvenirs en Allemagne en franchise :

#### Les marchandises sont destinées à un usage personnel.

Les articles rapportés de voyage doivent exclusivement servir votre usage personnel, celui des membres de votre ménage ou doivent être offerts en cadeau.

Il est donc interdit de ramener des marchandises pour les revendre à des tiers.

Les marchandises ne doivent pas être destinées à des fins commerciales.

#### Vous acheminez les marchandises en question en tant que voyageur.

Si la marchandise se trouve dans le même moyen de transport que vous (train ou avion par ex.), elle est considérée comme acheminée. En revanche, si votre bagage est préalablement ou ultérieurement envoyé par un transporteur, par la poste ou par un service express ou de courrier, il n'est pas considéré comme acheminé.

Lorsque les conditions énoncées sont remplies, les quantités et limites de valeur suivantes s'appliquent :

#### Franchises accordées aux voyageurs en provenance des pays situés hors de l'UE

##### Produits de tabac

(uniquement pour les personnes de plus de 17 ans):

- 200 cigarettes ou
- 100 cigarillos (cigares d'un poids maximal de 3 grammes chacun) ou
- 50 cigares ou
- 250 g de tabac à fumer (y compris le tabac pour pipe à eau) ou
- un assortiment proportionnel de ces marchandises

##### Alcool et boissons alcoolisées

(uniquement pour les personnes de plus de 17 ans):

- 1 litre d'alcool et de boissons alcoolisées ayant un titre alcoolémiq ue supérieur à 22 % vol. ou 1 litre d'alcool non dénaturé (alcool éthylique) ayant un titre alcoolémiq ue à 80 % vol. ou plus, ou
- 2 litres d'alcool et de boissons alcoolisées ayant un titre alcoolémiq ue inférieur à 22 % vol., ou
- un assortiment proportionnel de ces marchandises,
- 4 litres de vin non mousseux, et
- 16 litres de bière

##### Médicaments:

- quantité correspondant aux besoins personnels du voyageur

##### Carburants (pour tous les véhicules à moteur):

- quantité de carburant contenue dans le réservoir de votre véhicule et
- 10 litres au maximum dans un réservoir portatif

##### Autres marchandises:

- jusqu'à une valeur totale de 300 euros
- jusqu'à une valeur totale de 430 euros par personne voyageant par voie maritime ou aérienne
- jusqu'à une valeur totale de 175 euros pour les voyageurs de moins de 15 ans

Les marchandises soumises à une limite quantitative spécifique ne sont pas incluses dans la valeur marchande.



#### Franchises accordées aux voyageurs en provenance d'États de l'UE

À l'exception de certaines zones spéciales, notamment les îles Canaries, les départements français d'outre-mer et les îles Anglo-Normandes, vous pouvez importer en franchise toutes les marchandises en provenance d'autres États de l'UE dans les quantités indicatives suivantes, lorsqu'elles sont destinées à votre usage personnel. Les marchandises provenant des zones spéciales sont soumises aux franchises pour l'importation en provenance des États non membres de l'UE mentionnées ci-contre.

L'utilisation pour un usage privé est autorisée à concurrence des quantités suivantes pour chacun de ces produits:

##### Produits de tabac

- 800 cigarettes
- 400 cigarillos (cigares d'un poids maximal de 3 grammes chacun)
- 200 cigares
- 1 kg de tabac à fumer (y compris le tabac pour pipe à eau)

##### Alcool et boissons alcoolisées

- 10 litres de spiritueux
- 20 litres de produits intermédiaires (par ex. Sherry, Porto, Marsala)
- 60 litres de vin mousseux
- 110 litres de bière

##### Café

- 10 kg de café ou de produits à base de café

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.zoll.de](http://www.zoll.de)

